

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SCÉANCE SPÉCIALE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW**

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Joanne Mayer, Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling ainsi que les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

**1) OUVERTURE**

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

**2) ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté dans l'avis de convocation de la réunion spéciale du conseil.

**3) SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 18 août 2015 son premier projet de schéma d'aménagement et développement révisé :

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Low a retenu la firme d'urbanisme WSP pour étudier le schéma d'aménagement et développement de la MRCVG.

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance du rapport de la firme WSP :

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Low fait a part de ses observations et recommandations au Conseil avant le 28 décembre 2015, suivant une étude du schéma :

**CONSIDÉRANT** que le présent conseil souhaite se prévaloir du pouvoir qui lui confère l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c A-19.1) pour donner son avis sur ce premier projet dans un délai de 120 après sa transmission par la MRCVG :

**#211-12-2015**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU** que la présente résolution constitue l'avis prévu à l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c A-19.1);

**QUE** cet avis soit accompagné de rapport préparé par WSP, daté du mois de novembre 2015 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE**, sans exclure de sujets apparaissant au rapport préparé par WSP, les problématiques suivantes soient traitées prioritairement :

- La diminution du périmètre d'urbanisation doit être mieux expliquée;
- Si cette diminution n'est d'aucun avantage pour Low, alors le périmètre d'urbanisation devrait rester inchangé;
- Les conséquences sur le territoire municipal du caractère apparemment plus restrictif des grandes aires d'affectation en matière d'usages devraient être pris en compte afin, minimalement, de mieux accompagner la Municipalité dans le traitement des usages et construction dérogatoires;
- La réglementation relative au lotissement et à la protection des rives devrait être simplifiée sans être nécessairement moins restrictive.

**ET QUE** les remarques et observations et demandes suivantes fassent partie intégrante de la présente :

- Un manque d'espace de zone industrielle – demande de 12 hectares
- 9.2.5 p157
  - la densité dans la zone villégiature qui sera de 1 unité d'hébergement par hectare avec un maximum de plancher de seulement 2% de la superficie du terrain
- 17.2 p321

- La distance séparatrice de 30 mètres est portée à 100 mètres de façon rétroactive à 2011
  - Nous suggérons de la laisser la SAAQ gérer ce dossier
- Inclure plus de possibilités pour des logements parentaux et/ou intergénérationnels
- Document complémentaire Chapitre 13 les voies de circulation source de contraintes majeures sur le voisinage
  - Affecte la municipalité de façon majeure
  - La MTQ devrait en mesure de gérer ce dossier
  - Est-ce applicable sur développement déjà déposé?
  - Voir p.101 Tableau 4 : les distances à respecter
- Notre recommandation est de retourner aux exigences antérieures
- Si impossible : Obtenir possibilité de dérogation avec pose de mesures d'atténuation de bruit par développeur ou propriétaire
- Ajout de zone commercial à Brennan's Hill

**PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Logue-Wakeling

**APPUYER PAR** la conseillère Lynn Visentin

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4) AJOURNEMENT

#212-12-2015

**IL EST RÉSOLU QUE** la réunion se termine à 19h24

**PROPOSÉ PAR** le conseiller Charles Kealey

**APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Logue-Wakeling

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Morris O'Connor*  
Maire

*Franceska Gnarowski*  
Directrice générale/secrétaire-trésorière